

PATRO LE PIVOT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

PATRO LE PIVOT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 21



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
PATRO LE PIVOT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PATRO LE PIVOT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ses produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 24 mars 2026

¹ Par René Blouin, CPA auditeur

PATRO LE PIVOT**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	2025	2024
PRODUITS		
Produits d'animation, programmation et vie communautaire (tableau A)	1 971 210 \$	1 852 293 \$
Produits de fonctionnement (tableau B)	1 379 302	1 445 964
Produits d'autofinancement (tableau C)	<u>541 075</u>	<u>444 588</u>
	<u>3 891 587</u>	<u>3 742 845</u>
CHARGES		
Charges d'animation, programmation et vie communautaire (tableau D)	2 246 364	2 147 538
Charges de fonctionnement (tableau E)	1 441 964	1 293 693
Charges d'autofinancement (tableau F)	121 857	95 990
Charges financières	54 846	52 627
Amortissement	<u>22 052</u>	<u>26 924</u>
	<u>3 887 083</u>	<u>3 616 772</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	4 504	126 073
AUTRES REVENUS (tableau G)	37 863	46 199
AUTRES DÉPENSES (tableau H)	<u>(35 000)</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>7 367</u></u> \$	<u><u>172 272</u></u> \$

PATRO LE PIVOT

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Fonds affectés à des projets spéciaux	Fonds affectés à un projet social structurant	Fonds affectés aux ressources humaines	Investis en immobilisations	Fonds non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	36 418 \$	100 000 \$	146 844 \$	67 233 \$	693 562 \$	1 044 057 \$	871 785 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	(12 915)	20 282	7 367	172 272
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-	-	-	2 062	(2 062)	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 15)	-	(35 000)	(84 249)	-	119 249	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>36 418 \$</u>	<u>65 000 \$</u>	<u>62 595 \$</u>	<u>56 380 \$</u>	<u>831 031 \$</u>	<u>1 051 424 \$</u>	<u>1 044 057 \$</u>

PATRO LE PIVOT**BILAN****31 DÉCEMBRE 2025**

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	797 700 \$	833 632 \$
Épargne à terme (note 4)	438 860	420 456
Débiteurs (note 5)	207 800	216 268
Frais payés d'avance	<u>19 468</u>	<u>11 390</u>
	1 463 828	1 481 746
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>77 699</u>	<u>97 688</u>
	<u>1 541 527</u> \$	<u>1 579 434</u> \$

PATRO LE PIVOT

BILAN

31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	299 829 \$	314 467 \$
Produits d'activités perçus d'avance	71 182	81 185
Apports reportés (note 10)	<u>97 773</u>	<u>109 269</u>
	468 784	504 921
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	<u>21 319</u>	<u>30 456</u>
	<u>490 103</u>	<u>535 377</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets affectés à des projets spéciaux	36 418	36 418
Actifs nets affectés à un projet spécial structurant	65 000	100 000
Actifs nets affectés aux ressources humaines	62 595	146 844
Actifs nets investis en immobilisations	56 380	67 233
Actifs nets non affectés	<u>831 031</u>	<u>693 562</u>
	<u>1 051 424</u>	<u>1 044 057</u>
	<u>1 541 527</u> \$	<u>1 579 434</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 , administrateur


 , administrateur

PATRO LE PIVOT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	7 367 \$	172 272 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 052	26 924
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(9 137)</u>	<u>(13 052)</u>
	20 282	186 144
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>(35 747)</u>	<u>(194 006)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(15 465)</u>	<u>(7 862)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(18 404)	(20 456)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 217)	-
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	<u>9 154</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(20 467)</u>	<u>(20 456)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(35 932)	(28 318)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>833 632</u>	<u>861 950</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>797 700</u> \$	<u>833 632</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

PATRO LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025**

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir des activités culturelles et sportives à la communauté locale. Plus précisément, il vise à créer un milieu de vie pour favoriser l'épanouissement de l'individu et de la collectivité à partir des besoins et des ressources du milieu, en supportant et en encadrant les initiatives des gens d'ici, en créant ainsi un lieu d'appartenance pour la communauté. Il est un organisme enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions, les locations de salles et de terrains, les revenus de restaurants et de bars sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon l'écoulement du temps, lorsque ceux-ci sont mesurables et que le recouvrement est certain.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans les fonds non affectés.

PATRO LE PIVOT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2025

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILITÉ PAR FONDS (suite)

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Les fonds affectés aux ressources humaines sont des fonds de prévoyance pour la retraite de certains employés. Les dépenses relatives aux départs à la retraite y sont incluses.

Les fonds affectés à un projet spécial structurant visent le démarrage d'un organisme à but non lucratif ou un projet d'économie sociale pouvant aider à l'autofinancement du Patro Le Pivot.

Les fonds affectés à des projets spéciaux sont des fonds dédiés à la tenue d'activités futures.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'épargne à terme et des débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'État.

PATRO LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

PLACEMENT TEMPORAIRE

Les placements d'épargne à terme sont comptabilisés au coût.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Ameublement de bureau	30 %
Équipement et outillage	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	20 %

PATRO LE PIVOT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2025**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ACCORD D'INFONUAGIQUE

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

VENTILATION DES CHARGES

L'organisme classe ses charges en fonction de leurs affectations directement attribuables aux activités d'animation-programmation et d'autofinancement. Entre autres, l'attribution de la rémunération des employés est faite selon le temps consacré pour les employés concernés.

Les charges non attribuées aux activités d'animation-programmation et d'autofinancement sont présentées au titre des activités de fonctionnement de l'organisme.

La présentation des charges est faite aux tableaux des renseignements complémentaires.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

PATRO LE PIVOT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2025

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

L'organisme a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

La Ville de Québec met gratuitement des locaux à la disposition de l'organisme pour ses activités. De plus, au cours de l'exercice, l'organisme a reçu diverses fournitures usagées.

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	8 468 \$	(123 436) \$
Frais payés d'avance	(8 078)	(3 170)
Créditeurs et charges à payer	(14 638)	(43 707)
Produits d'activités perçus d'avance	(10 003)	8 404
Apports reportés	<u>(11 496)</u>	<u>(32 097)</u>
	<u>(35 747) \$</u>	<u>(194 006) \$</u>

4. ÉPARGNE À TERME

	2025	2024
Épargne à terme, intérêts au taux de 2.55 %, échéant en juillet 2026	<u>438 860</u> \$	<u>420 456</u> \$

5. DÉBITEURS

	2025	2024
CFBDC (gestionnaire de salle bingo)	16 700 \$	4 894 \$
Intérêts courus	4 875	8 470
Autres	4 309	-
Subventions à recevoir	181 916	202 623
Taxes à recevoir	<u>-</u>	<u>281</u>
	<u>207 800</u> \$	<u>216 268</u> \$

PATRO LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement de bureau	36 584 \$	30 077 \$	6 507 \$	9 295 \$
Équipement et outillage	19 965	6 783	13 182	6 277
Matériel informatique	20 340	17 041	3 299	4 713
Matériel roulant	<u>127 077</u>	<u>72 366</u>	<u>54 711</u>	<u>77 403</u>
	<u>203 966 \$</u>	<u>126 267 \$</u>	<u>77 699 \$</u>	<u>97 688 \$</u>

7. ACCORD D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 44 637 \$ en 2025 (44 588 \$ en 2024). Ces charges sont présentées sous la rubrique charges financières 43 999 \$ en 2025 (44 468 \$ en 2024) et cotisations, licences et permis 638 \$ en 2025 (120 \$ en 2024) à l'état des résultats.

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 51 000 \$ portant intérêts au taux de 8.45 %. Au 31 décembre 2025, la totalité de la marge de crédit est inutilisée et elle est renouvelable annuellement par l'institution financière.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	50 106 \$	66 753 \$
Salaires et vacances à payer	159 671	167 270
Autres retenues à la source	19 883	18 980
Sommes à remettre à l'État	<u>70 169</u>	<u>61 464</u>
	<u>299 829 \$</u>	<u>314 467 \$</u>

PATRO LE PIVOT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2025

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues pour certains projets qui, en vertu d'affectation d'origine interne, sont destinées aux opérations de l'exercice subséquent et des montants reçus pour des activités d'animation et de programmation de l'exercice subséquent.

	2025	2024
Solde au début	109 269 \$	141 366 \$
Plus : Subvention perçue d'avance	97 773	109 269
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(109 269)</u>	<u>(141 366)</u>
Solde à la fin	<u>97 773 \$</u>	<u>109 269 \$</u>

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Solde au début	30 456 \$	43 508 \$
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(9 137)</u>	<u>(13 052)</u>
Solde à la fin	<u>21 319 \$</u>	<u>30 456 \$</u>

12. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

	2025	2024
Municipal	1 671 002 \$	1 529 276 \$
Provincial	607 592 \$	669 803 \$
Fédéral	31 808 \$	48 009 \$

PATRO LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

PATRO LE PIVOT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

14. CONTINGENT DES VERSEMENTS

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 décembre 2025, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

15. AFFECTATION INTERNE

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration. Au cours de l'exercice l'organisme a utilisé un montant de 35 000 \$ pour le projet de Ferme urbaine et un montant de 84 249 \$ affecté à des coûts liés aux ressources humaines.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

PATRO LE PIVOT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
TABLEAU A - PRODUITS D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE		
Municipaux	957 111 \$	837 563 \$
Animation	682 605	677 198
Subventions et dons	175 319	179 195
Programmation	<u>156 175</u>	<u>158 337</u>
	<u>1 971 210</u> \$	<u>1 852 293</u> \$

TABLEAU B - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Municipaux	713 892 \$	693 213 \$
Provinciaux		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	303 490	289 560
Ministère de l'Éducation	199 610	243 278
Ministère de la Famille et des Aînés	82 242	122 859
Ministère du Revenu	7 050	6 865
Députés - soutien à l'action bénévole	-	11 035
Subventions et dons	32 072	18 094
Fédéraux	31 809	48 008
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations	<u>9 137</u>	<u>13 052</u>
	<u>1 379 302</u> \$	<u>1 445 964</u> \$

TABLEAU C - PRODUITS D'AUTOFINANCEMENT

Ressourcerie	324 081 \$	254 457 \$
Location de salles et de terrains	107 959	58 385
CFBDC (gestionnaire de salle bingo)	82 205	84 797
Subventions, dons et activités	25 022	41 737
Machines distributrices	1 808	3 551
CFBDC (non régis)	<u>-</u>	<u>1 661</u>
	<u>541 075</u> \$	<u>444 588</u> \$

PATRO LE PIVOT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
TABLEAU D - CHARGES D'ANIMATION, PROGRAMMATION ET VIE COMMUNAUTAIRE		
Compensation	25 019 \$	18 555 \$
Matériel et fournitures	108 468	132 326
Salaires et avantages sociaux	1 890 769	1 781 003
Services professionnels	185 807	200 622
Transport	<u>36 301</u>	<u>15 032</u>
	<u>2 246 364 \$</u>	<u>2 147 538 \$</u>

TABLEAU E - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Assurances	14 121 \$	13 781 \$
Cotisations, licences et permis	41 600	34 876
Entretien et réparations	31 621	22 399
Formation	10 943	12 556
Frais de bureau	15 985	8 420
Frais de déplacements	7 911	7 844
Frais de représentation et événements spéciaux	5 579	5 633
Honoraires professionnels	52 758	50 301
Publicité	17 852	12 283
Reconnaissance	15 369	9 858
Salaires et avantages sociaux	1 216 187	1 103 846
Télécommunications	<u>12 038</u>	<u>11 896</u>
	<u>1 441 964 \$</u>	<u>1 293 693 \$</u>

TABLEAU F - CHARGES D'AUTOFINANCEMENT

Matériel et fournitures	13 568 \$	8 488 \$
Salaires et charges sociales	<u>108 289</u>	<u>87 502</u>
	<u>121 857 \$</u>	<u>95 990 \$</u>

TABLEAU G - AUTRES REVENUS

Intérêts	<u>37 863 \$</u>	<u>46 199 \$</u>
----------	------------------	------------------

PATRO LE PIVOT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
TABLEAU H - AUTRES DÉPENSES		
Subvention projet Ferme urbaine	<u>(35 000) \$</u>	<u>- \$</u>